

Compte rendu réunion départementale transversale de l'Eure ARS / COVID

Le 16.02.21 13h20 / 14h00

Epidémiologie

La situation du département de l'Eure est dissonante avec la situation régionale.

En région on constate une décrue depuis 2 semaines avec un taux d'incidence à 137, suivant le taux national qui diminue moins vite à 193 (contre 201 la semaine dernière)

A contrario dans l'Eure on atteint un palier après plusieurs hausses successives jusqu'à un taux d'incidence de 177

Le taux de positivité se stabilise à 7% dans l'Eure contre 6% au niveau régional

Vaccination

- 24600 injections dans le département au 15/02 dont 17600 primo injections

Pour les + de 75 ans : 23% des personnes sont vaccinées dans l'Eure (25% pour la Normandie)

- Opération Aller vers (dans les RPA) : opérations ont commencé au 15/02 et se poursuivent

- Commencent en février la vaccination en FAM et MAS pour les – de 65 ans patients et les professionnels

Les établissements ont été contactés par CHES, acheminement des doses en cours

- Ce qui reste à venir :

* En mars : département va recevoir une nouvelle dotation Pfizer, déjà ventilée vers les centres hospitaliers et municipaux + parmi lesquels 3 nouveaux centres vont ouvrir : St André, Le Neubourg, Bourgheroulde. ARS donne prochainement avis avant arrêté préfectoral. Dotation déjà décidée, plages de RDV déjà ouverts

* Nouvelles opérations Aller vers seront ouvertes avec dotations restantes

- A partir 25/02, vaccin AstraZeneca pourra être utilisé par les médecins de ville qui pourront vacciner leur patientèle
➔ se le procureront auprès d'officines de référence, pour vacciner les personnes de 50 à 64 ans inclus, atteintes de co morbidités

➔ Il y a peut-être une organisation à trouver. Organisation la plus adaptée à réfléchir entre vaccination dans les cabinets médicaux ou avec une organisation collective. (Local dédié pour garder les doses ? Réfrigérateur avec thermomètre pour s'assurer de la bonne conservation ?)

A noter que sur l'Agglo Seine Eure, les médecins généralistes sont justement en cours de discussion ensemble à ce sujet.

Questions et remarques diverses

- Quelle prise en charge financière pour les médecins retraités ?

➔ Fiches établies au niveau national stipulant le cadre juridique : contractualisation entre les médecins et la structure portant le centre de vaccination, structure qui assure donc la rémunération, l'assurance maladie remboursant ensuite la structure.

Si l'établissement n'est pas référencé par l'ARS, signature d'une convention avec l'ARS, et financement FIR de la structure porteuse

- Quelle assurance pour les médecins retraités qui n'ont en général plus d'assurance responsabilité civile ?
→ Sachant que leur responsabilité peut être engagée bien après leur arrêt d'activité, il convient de se tourner vers leur dernière assurance professionnelle et de procéder à un avenant pour la vaccination.

- Quid de la vaccination des personnes de 65 à 75 ans ?
→ Pour les personnes ne présentant pas de co morbidités, pas d'éléments précis à ce jour. Pas d'échéance pour le moment

- FAM MAS : note du ministère pour un accès Pfizer pour ce public 65-75, qu'en est-il ?
→ À confirmer et à préciser sur les modalités

- Quid des personnes de + de 75 ans à domicile non transportables : organisation avec équipes mobiles pour vaccin Pfizer ?
→ Pas d'information à ce jour

- RDV pour établissements médico sociaux : plages horaires disponibles uniquement pour cette semaine, pas ouvertes pour les semaines suivantes alors que cela faciliterait l'organisation pour les équipes de ces établissements
→ Nécessité d'être certain du nombre de personnes pour recentrer les demandes ensemble et avoir une équipe de vaccination disponible
→ CHES et ARS proposent d'ouvrir plage pour la semaine prochaine, avec recensement en amont par les établissements pour connaître le nombre de personnes à vacciner, et organiser les équipes en fonction

- Etablissements sociaux avec personnes précaires : notes de la DGCS incitant à organiser campagne de dépistage hebdomadaire au sein des établissements ==> Organisation prévue ou nécessité de se tourner vers les laboratoires de ville ? Sachant que certains bénéficiaires sont en rupture de leurs droits sociaux
Est-il possible de les acheminer dans des centres de dépistage ?
→ A voir avec centres de dépistages
→ Recenser le nombre de personnes, le type de transport possible, et transmettre l'information à l'ARS qui orientera vers le centre adéquat
(N.B. : sur CHES il existe toujours le Drive, + 2 nouveaux centres de dépistage qui viennent d'ouvrir à Evreux)

- FAM : Qu'en est-il de la possibilité de réaliser des tests salivaires ?
→ ARS a les informations, va les communiquer au mailing

- Tests salivaires sont-ils séquencés ?
→ Sont des tests PCR, donc sont adossés à des laboratoires → tous les PCR positifs doivent passer à test de criblage. Si positif, séquençage

- Etablissements médico sociaux en difficultés pour appliquer les nouvelles recommandations de distance entre les personnes au niveau des repas du fait des variants : 8m2/personne
Question de l'adaptabilité des établissements / consignes ou obligation stricte d'application ?
→ Ce sont des recommandations, but : s'en rapprocher au maximum en essayant de trouver des solutions pour s'adapter : rotation des effectifs, aération des locaux pendant le repas, trouver d'autres salles, si besoin diminution des effectifs → faire au mieux

Prochaine réunion transversale : mardi 23/02